

Lors de son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé un déconfinement « progressif » à partir du 11 mai. La réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires, certes annoncée elle aussi comme progressive, provoque une inquiétude majeure parmi les personnels, les élèves, les parents, les élus des collectivités et l'ensemble de la population. Les déclarations du Premier ministre, des ministres de la Santé et de l'Éducation Nationale ont été depuis floues, contradictoires parfois et n'ont pas été de nature à rassurer.

Le 14 avril, le président du conseil de l'Ordre des médecins affirmait qu'« *il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier.* »

Le 20 avril, le conseil scientifique, nommé par le président de la république, préconise « *de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* »

Aujourd'hui, les agent.es de l'éducation nationale sont déchirés entre la peur qu'une reprise favorise le rebond de la pandémie et l'envie de retrouver leurs élèves, leurs fonctions, leur attachement aux valeurs du service public.

Le 3 avril dernier, la FSU annonçait déjà que les nouvelles modalités du travail à domicile généreraient de nouveaux risques psychosociaux. Pourquoi rajouter ces nouveaux facteurs anxigènes ?

Les agent.es de l'éducation, qui font preuve d'une implication exemplaire, d'ingéniosité, d'innovation... pour mener à bien leurs missions, sont terriblement malmenés par le gouvernement, Un gouvernement qui part en guerre contre une pandémie et qui place ses fonctionnaires au front ! Pour la FSU, la date du 11 mai est donc largement prématurée au regard de la capacité de maîtrise actuelle du risque sanitaire.

Les modalités du déconfinement sont enfin dévoilées mais beaucoup de zones d'ombres persistent. Comment favoriser le télétravail pour une grande majorité des agents de l'éducation nationale ? Quel est ce cadre de déconfinement à adopter ? De quelles couleurs vont être les départements de l'académie ?

Le ministre Blanquer veut contrer le retard scolaire des élèves issus des familles les plus pauvres et lutter contre le décrochage scolaire, le 1^{er} ministre a parlé de justice sociale pour la nécessité d'ouvrir les écoles maternelles élémentaires et primaires peu importe la couleur du département. La FSU entend, mais avec la possibilité pour les parents de « l'école sur la base du volontariat » et la possibilité d'un mois d'école tout au plus pour les élèves d'ici au 5 juillet 2020, elle a de sérieux doutes ! Par ailleurs, la FSU est très attentive à l'alerte du centre Necker à Paris qui s'inquiète de l'afflux de jeunes patients en Ile-de-France, en décalage avec la pandémie. Car si tous les enfants pris en charge ne sont pas positifs au Covid-19, il n'est pas établi que ces cas ne soient pas directement liés à la pandémie actuelle.

La FSU exige des garanties sanitaires déclinées dans un cadre national où la santé et la sécurité des personnels de l'éducation nationale doivent être centrales ! Un protocole précis doit être soumis pour discussions et avis aux autorités médicales, puis aux CHSCT ministériel, académiques et départementaux. Ce protocole sanitaire validé devra servir de base pour toutes les déclinaisons locales qui s'effectueront sur le temps long du fait de grandes disparités des espaces et des organisations des lieux de travail des agent.es.

La FSU rappelle qu'il est inadmissible que par la surinterprétation des textes des pressions soient exercées envers les agents au déconfinement.

A la réouverture des écoles, établissements et services, qu'en sera-t-il des agent.es qui devront gérer la garde de leurs enfants, quid des agent.es fragiles, ou dont une personne de leur entourage est fragile, quid de la responsabilité pénale des agents s'ils sont attaqués par les usagers qui ont contracté le COVID-19 en écoles, établissements ou services ?

La FSU demande que le fait d'avoir contracté le COVID-19 soit reconnu comme accident de travail.

Pour les enseignants, la FSU rappelle qu'il est impossible d'accueillir des élèves en présentiel tout en poursuivant le maintien d'un lien à distance, notamment avec l'activité scolaire, pour l'ensemble des élèves.

Les enseignements en présentiel se sont arrêtés le vendredi 13 mars, les progressions scolaires reprendront lorsque tous les élèves pourront rejoindre leur classe.

Pour la FSU, si le télétravail est possible pour les agent.es, cette organisation doit être proposée en priorité et le retour sur site doit se faire sur la base du volontariat dans le respect total du protocole.

Le plan de continuité de l'activité du rectorat et des DSDEN va devoir être actualisé. La FSU demande à être informée des missions qui en relèveront à compter du 11 mai prochain.

Pour la FSU, le cadre de ce dé-confinement doit rester limité en nombre dans les services académiques (et en tout état de cause ne pas dépasser une personne par bureau), porter sur le volontariat, et concerner des personnels qui sont en charge de missions précises, à l'exclusion des personnels fragiles face au virus. Dans le cadre du télétravail ou du travail à distance, la FSU souhaite une discussion globale sur ce que la direction académique a le droit d'exiger des cadres et des non cadres dans cette période. Les déplacements des personnels appelés à exercer à nouveau sur site doivent pouvoir se faire en voiture ou à pied (en évitant le plus possible donc les transports en commun). Les personnels équipés en télétravail ne doivent pas être obligés de se déplacer.

La FSU demande la mise à jour de tous les DUER ou leur création, en s'appuyant sur les travaux des CHSCT, des ISST et du réseau de prévention.

L'Etat employeur doit être garant du matériel de protection en quantité suffisante pour l'ensemble de ses agent.es : masques, savon, gel hydroalcoolique, serviettes jetables... Quid du « kit COVID » proposé à certain.es agent.es de l'académie ?

Si notre employeur ne peut garantir cette protection qui relève de sa responsabilité, la FSU prendra, quant à elle, ses responsabilités vis à vis des professions qu'elle représente...